MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE TECHNIQUE 2 - DAF_2026_000351 – PHASE 1

Projet Fonctionnel Initial (PFI)

Relatif à la conception et fourniture de montures de lunettes de combat au profit du centre de production optique de l'établissement centrale des matériels du service de santé des armées (ECMSSA).

1. Contexte

Le Service de Santé des Armées assure la réalisation de dispositifs de correction visuelle efficace pour l'ensemble des militaires. La finalité des lunettes au profit des militaires est de procurer un dispositif de correction de la vue polyvalent destiné à un usage en situation opérationnelle comme en service administratif (emploi tertiaire) dans le but d'éviter l'usage et l'usure des lunettes personnelles.
Ce dispositif constitue un élément qui permet aux personnels astreints au port de lunettes, une vision optimale dans des situations particulières telles que la pratique du sport, le parcours du combattant, le combat, l'entraînement commando et le saut en parachute à l'exclusion de la pratique du tir pour laquelle le Ministère des Armées prévoit déjà des lunettes balistiques.

2. Besoins

Doté d'un outil de production modernisé, le Service de Production Optique souhaite retenir un modèle conciliant solidité, confort et polyvalence tout en répondant aux contraintes opérationnelles des bénéficiaires.
Le port des lunettes de combat doit incarner le soutien opérationnel, être compatible avec le port des différents casques en usage dans les armées et concilier des impératifs de légèreté et sans que ces spécificités ne soient au détriment de l'esthétique.

3. Interfaces

Les montures doivent être compatibles avec les kits de mesures déjà en place dans les différentes antennes médicales et leur galbe doit permettre impérativement d'accueillir nos verres de stock (base 6 maximum).
Il est proposé trois à quatre tailles par monture.

4. Description

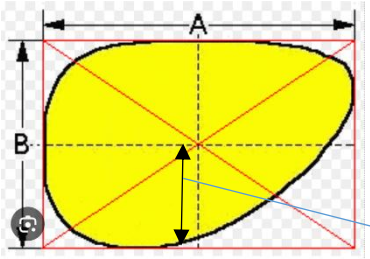
Fonctions	Sous-fonctions
Respect de l'écart de monture	**- de 26 mm de demi-écart** pupillaire client avec des verres de diamètre 65 (1ère taille) ; **- de 28 mm de demi-écart** client pupillaire avec verres de diamètre 65 (2ème taille) **- de 30.5 mm de demi-écart pupillaire** client avec verres diamètre 65 (3ème taille) ; **- de 34 mm de demi-écart** pupillaire client avec verres de diamètre 65 (4ème taille). Si trois montures choisies, il faut retenir la **taille 1, la taille 3 et la taille 4.**
Respect des lignes boxing	**1ère taille (48) : 16,5 mm** ***2ème taille (50) :* 17,5 mm** ***3ème taille (52) :* 18 mm** ***4ème taille (54) :* 19,5 mm.**
Respect des circonférences	Tolérance fixée à **0,20mm** maximum.
Maintien en situation opérationnelle	- Bonne assise - Manchons ajustables

Garanties de solidité	- Résistant aux chocs
Légèreté et confort	Composé de matière anallergique : - Plastique injecté / moulé hypoallergénique (type TR90 médical, polyamide, propionate de cellulose) ou équivalent avec bras de plaquettes - Confort même lors de port de casque Epaisseur maximum du cerclage plastique : 0.2 mm.
Esthétique	Unisexe, cadran fin et de couleur sobre.
Protection	- clip solaire classe 3 (voire polarisé et/ ou classe D) Norme ISO 12312-1 adaptable aux dispositifs fournis - étui (semi/-rigide) de protection adapté

5. Définitions

Le **respect de mesures** (écarts pupillaires et hauteurs) renvoie à l'utilisation :

- **du groupement de production optique** : l'usinage des deux verres se réalisant sur la même côte, l'écart entre les périmètres des cercles droits et gauches ne doit pas dépasser la tolérance fixée à 0,20mm ;
- **des verres de stock** (diamètre 65, maximum base 5 /galbe 30° maximum) ;
- **des kits de mesures** déjà en place dans les différentes antennes médicales.
-



Hauteur ligne boxing

Confort et maintien

Les montures proposées respectent notamment la norme NF ISO 12870 doivent obligatoirement intégrer des bras plaquettes avec plaquettes asymétriques réglables.

Pour permettre un réglage optimal, le modèle doit obligatoirement intégrer des bras plaquettes avec plaquettes asymétriques réglables.

Devant être compatible avec le port des différents casques, et un souci de maintien idéal, les branches doivent être droites avec des manchons souples, confortables et ajustables à froid.

Garanties techniques

- Les fournitures, objet du présent marché doivent être conformes aux stipulations de l'ensemble des normes françaises homologuées ou à toute norme européenne équivalente (NF ISO 12870).
- Le matériau retenu pour la confection des montures procure les garanties nécessaires de solidité inhérentes aux différents usages prévus de ce type de matériel.
- Dans la mesure du possible, la monture ne doit excéder 0.026Kg pour une épaisseur maximum de 2 mm.
- Les visseries sont cruciformes.

Esthétique

Le modèle devra convenir tant aux personnels féminins que masculins.
Le modèle doit également convenir à une utilisation dans un contexte d'emplois administratifs.
La couleur devra être impérativement sobre et mate pour s'inscrire dans les codes couleurs de camouflage français à l'exception de la couleur noire. Dans un souci de discrétion, la réflectance ou la brillance des composants de la monture devront être restreintes.
La forme des montures n'est pas prédéfinie et laisse aux candidats une large latitude, cependant les cercles ronds seront exclus.